

Conseil ED 4 juillet 2022 – Compte-rendu
Séance plénière

Etabli par Laure Gardelle

Présents : Kheira Baraka, Patrizia Bertrand, Halima Bouhtala, Raul Caplan, Elisabetta Carpitelli, Viviane Clavier, Isabelle Cogitore, Roxanne Comotti, Anne Garcia-Fernandez (mandatée par Delphine Gleizes), Benoît Lafon, Véronique Molinari, Elke Nissen, Pascale Galliard, Cécile Terreaux-Scotto, Jérôme Villeneuve, Iva Novakova

Excusés : Stéphane Gal, Sarah Arab-Gauthier

Absents : Nicolas Marchand, Pascal Clouaire, Benjamin Molleron, Emmanuel Lefloch

0. Approbation du CR du 11 avril 2022 : approuvé à l'unanimité moins 3 qui ne prennent pas part au vote

1. Approbation du rapport d'activité 2021-22 de l'ED : approuvé à l'unanimité sauf 3 qui ne prennent pas part au vote

2. Examen de deux demandes d'aide à la mobilité internationale (à hauteur de 1000€)

Il s'agit de deux demandes pour recherches de terrain, au Togo et en Tunisie, en lien direct avec la thèse et cruciales à son avancée. Les deux demandes, respectivement de 985€ et de 1000€, sont accordées à l'unanimité.

3. Examen d'une demande de subvention pour l'organisation d'une manifestation scientifique organisée par des doctorants (à hauteur de 900€)

Cette demande concerne l'organisation d'un colloque par 3 doctorants et leur directeur de thèse. Budget de 6650€, demande à l'ED pour 900€, 1500€ déjà obtenus du laboratoire, 800€ de l'association Litthèsart, demande de subvention en attente à Grenoble INP et au CROUS. → attribution de 900€ à l'unanimité, le budget le permettant (parce que ce sont des doctorants qui organisent, mais le Conseil note qu'une telle demande est moins prioritaire que des événements scientifiques qui regrouperaient plus de doctorants, plus d'axes du labo).

4. Informations diverses

4.1. Rémunération des vacances d'enseignement : à partir de septembre 2022, les doctorants devraient recevoir un CDD, qui leur permettra ainsi d'être mensualisés. L'ED est à l'écoute des remontées du terrain des doctorants concernés, pour vérifier que les progrès sont réels.

4.2. Offre de formation :

4.2.1. rôle des ED : en 2021-22, les ED avaient pour mission unique la formation scientifique. Des modifications ont eu lieu, si bien que les ED interviendront à présent dans les 3 domaines :

* transversal : lorsque le public concerné est celui d'1 ED, quitte à ouvrir si souhaité à d'autres ED (ex. anglais pour juristes)

* poursuite de carrière (ex-insertion professionnelle) : idem

* disciplinaire (ex-scientifique) : les ED restent seules formatrices, car le CED ne fait pas de disciplinaire

ADUM va être modifié pour refléter ces trois entrées.

L'ED LLSH ne va pas modifier l'offre déjà montée pour 2022-23, mais ces dimensions seront à prendre en compte lors de l'offre 2023-24.

4.2.2. Remontée acceptée de deux formations au Collège, pour 2022-23 au moins à titre expérimental : cette remontée libère de l'espace dans notre budget pour une 3^e édition de Iramuteq. Le Conseil approuve par ailleurs à l'unanimité moins 1 abstention l'introduction d'une formation « Numérique et société », proposée au printemps 2021 mais qui n'avait pas pu être retenue à l'époque, à la place d'une 3^e édition de la formation à Nvivo.

!! Point de vigilance : ne pas faire tourner les formations trop rapidement dans le temps, afin de permettre à certains de les reprendre en cours de thèse pour un bénéfice maximal.

4.2.3. Avancées sur la personnalité internationale 2022 : validation du projet à l'unanimité.

4.2.4. Venue chaire UNESCO (mars 2023), GRESEC -> voir pour faire le relais de la publicité auprès des doctorants de l'ED

4.3. « Labels » remplacés par des « parcours »

(<https://doctorat.univ-grenoble-alpes.fr/pendant-la-these/formation-pendant-la-these/les-parcours-1021362.kjsp?RH=1586512169654>)

Les parcours permettent aux doctorants de découvrir et d'expérimenter l'accès à des secteurs d'activités et métiers spécifiques.

Leur particularité est de cibler trois secteurs d'emploi bien identifiés :

- [Compétences Pour l'Entreprise : CPE](#)
- [Collectivités Publiques et Organisations Internationales : CPOI](#)
- [Enseignement Supérieur : ES](#)

4.4. Accréditation HCERES 2023-25

Notre ED n'a été réaccréditée que pour 2 ans, soit jusqu'à fin 2022. La demande de prolongation ne se fera pas par visite de l'HCERES, mais par document de réponse envoyé au comité.

Un document de 18 pages a ainsi été constitué, prêt en mai 2022, validé par le Collège. Il sera envoyé très probablement à la rentrée. La commande était de reprendre chaque critique pour apporter une réponse (parfois des malentendus de communication, souvent des éléments qui ne convenaient pas et qui grâce aux efforts collectifs ont pu être rectifiés). La direction de l'ED a également ajouté des actions « pro-actives », c'est-à-dire visant à porter l'ED vers l'avant sans être directement des réponses à des critiques de l'HCERES, afin de montrer le dynamisme des réflexions.

5. Agenda 2022-23

Dates des Conseils d'ED 2022-23

- lundi 17 octobre 13h30-16h30
- lundi 30 janvier 13h30-16h30
- lundi 27 mars 13h30-16h30
- lundi 22 mai 13h30-16h30
- lundi 3 juillet 13h30-16h30 + lundi 10 juillet journée : contrats doctoraux (*sujet à léger ajustement si besoin*)

-.-.-